



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIIN 2021  
Délibération n°DEL-2021-0256

**OBJET : Attribution de subvention dans le cadre du soutien aux actions sportives**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 48  
Pouvoirs : 17  
Absents : 0  
Excusés : 26  
Pour : 65  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

8.7.21

et affichage le

8.7.21

Secrétaire de séance :  
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

**Pouvoir :** Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir selon certains critères les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire. Dans le cadre de la *Charte de partenariat sportif adoptée le 9 mai 2016* et conformément au vote du Budget Primitif 2021, Monsieur le Président propose d'attribuer la subvention suivante, de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Budget global	Proposition Subvention 2021	Enveloppe concernée
Tennis Club Uriage	<b>ITF Uriage Eau Thermale</b> Organisation d'un tournoi internationale par le tennis club d'Uriage. Epreuve qui rassemble des joueurs professionnels masculins, venant de plusieurs pays d'Europe.	42 600 €	1 500€	SSUB # Chap.65 art.6574
Grenoble Outdoor Aventure	<b>Ultra Trail des 4 Montagnes :</b> ultra trail reliant Grenoble et les 4 massifs qui l'entoure. Départ de Seyssins, traversée de 9 communes du territoire du Grésivaudan.	760 000€	2 500€	Subvention de fonctionnement aux organismes de droit public
Ski nordique Belledonne-Chamrousse	<b>Championnats de France de ski de fond d'été :</b> les épreuves se déroulent sur la station de Chamrousse et la	14 000€	1 000€	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

	station thermale d'Uriage. Cette compétition rassemble les plus grands fondeurs nationaux.		
<b>Association Echappée belle</b>	<b>L'Echappée Belle</b> : ultra-trail traversant l'ensemble du massif de Belledonne, il se déroule donc en grande partie sur le territoire du Grésivaudan. Départ principal à Vizille mais plusieurs départs d'épreuves plus courtes ont lieu dans le Grésivaudan.	<b>32 000€</b>	<b>2 500€</b>
<b>Gresifreeride</b>	<b>Enduro des 7 Laux</b> (Les 7 Laux) : Manifestation rassemblant Trois formats d'épreuves typées enduro selon le public concerné : 2 compétitions labellisées : FFC kids et adultes, une endu-rando (sans chrono) sur les mêmes parcours. Des coureurs venant de toute la France sont attendus. Un Salon autour du VTT sera présent tout le week-end.	<b>38 000€</b>	<b>2 000€</b>
<b>Vélo Club de Froges/Villard-Bonnot</b>	<b>Grimpée cycliste chronométrée de Prapoutel</b> : départ de Champ-pré-Froges, arrivée à la station de Prapoutel, soit 15km et 1050 m de dénivelé positif. Une épreuve de bon niveau sportif et convivial.	<b>3 400€</b>	<b>500€</b>
		<b>Total</b>	<b>10 000€</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021



Le Président,  
Henri BAILE

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***